

**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

**Herausgeber:** Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

**Band:** 54 (1960)

**Artikel:** La chrétienté déchirée et la maison de Savoie (1521-1522)

**Autor:** Naef, Henri

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-128543>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

HENRI NAEF

LA CHRÉTIENÉ DÉCHIRÉE  
ET LA MAISON DE SAVOIE (1521-1522)

IV. LA BICOQUE, UN RÉPIT DU DESTIN

Ce même 15 mai 1522, Charles II voyait se dissiper les nuées les plus proches. Son retour deça les Monts en était le symptôme, car dans les plaines lombardes, l'aventure militaire qui le faisait trembler à juste titre, venait de se terminer, et fort autrement qu'on ne l'aurait supposé.

Les atouts s'étaient pourtant accumulés dans la main du Roi depuis l'intervention du grand-maître de France auprès des Suisses<sup>1</sup>. Le 18 janvier 1522, grâce à Lucerne qui l'emporta sur l'opinion zuricoise, 16 000 hommes lui furent accordés au lieu des 6000 prévus par le Traité perpétuel<sup>2</sup>, décision qui valut aux Cantons l'honneur d'être choisis pour parrains de Charles duc d'Orléans, troisième fils de S. M. Très chrétienne, né le 22 janvier. A la fin du mois, la Diète de Baden vit d'ailleurs accourir aussitôt une ambassade impériale requérant une levée de 10 000 hommes, en vertu de l'Alliance héréditaire. La réponse, clairement motivée, fut négative<sup>3</sup>, mais en compensation, et à la prière instante de Marguerite d'Autriche, une députation des quatre Etats de Berne, Bâle, Fribourg et Soleure, vint prier La Trémoille, lieutenant-général en Bourgogne française, de s'abstenir de toute hostilité en Franche-Comté,

<sup>1</sup> René de Savoie, comte de Tende, revêtit la charge de grand-maître en 1520, au décès de Boisy ; ce qui l'amena à résigner peu après la sénéchaussée de Provence à son fils Claude, âgé de 13 à 14 ans (DECRUE, 13 ; PANISSE-PASSIS, 31).

<sup>2</sup> Pour parfaire le nombre, Berne dut, en janvier 1522, négocier avec les « Knechte » qu'elle avait encore au service de Schiner (AEB, R. M. 192, p. 39-40).

<sup>3</sup> DECRUE, 21 ; TILLIER III, 156. – La Diète déclara qu'elle ne pouvait fournir davantage de troupes et que la France avait la priorité, d'autant que l'Autriche, comprise dans l'alliance héréditaire, ne tenait pas ses engagements contractuels.

concession à laquelle François I<sup>er</sup> se plia, par faveur envers les Confédérés, bien qu'une opération sur ce front lui eût été profitable<sup>1</sup>. Du moins Charles-Quint leur fut-il reconnaissant de cette démarche qui se doublait d'une garantie.

Tant et si bien que le Grand bâtard René et son état-major d'élite, à la tête du renfort helvétique, passent le Gothard, pour opérer le 1<sup>er</sup> mars à Monza le rassemblement des troupes que Lautrec rejoint avec la sienne à Vimercate<sup>2</sup>. De là il pousse sur Milan, fort inutilement car Colonna y résiste en force ; il fallut se rabattre sur des opérations de diversion. Après un premier engagement victorieux de Lescun<sup>3</sup>, l'on marche sur Novarre dont Montmorency emporte la place, non sans massacrer quelque 1500 Impériaux, tandis qu'à l'ouest de Milan, Lescun s'empare, le 2 avril, de Vigevano. Le lendemain, Lautrec met le siège devant Pavie d'où Prosper Colonna le déloge<sup>4</sup>, alors qu'en Suisse Antoine de Lamet, ambassadeur de France, pousse les Confédérés au recrutement intensif, par les moyens les plus démagogiques. « Chacun sait – disait-il encore le 9 avril, à la Diète – que le pape et le cardinal de Sion sont des coquins, traîtres et scélérats !<sup>5</sup> » Tous les arguments se valaient, même si le pape était Adrien VI le pacifique qui n'avait pas quitté l'Espagne.

De telles imprécations n'empêchaient point Lautrec d'accumuler les impérities. Ne pouvant conquérir Milan, il s'établit au nord de la ville et laisse le gros de l'armée croupir, durant de longues semaines sous des pluies diluviennes, au camp retranché de la Bicocca. L'occasion était à saisir ; elle le fut le 27 avril au matin, Colonna et Frundsberg d'une part, Sforza et Pescara de l'autre, prennent les Franco-Suisses en tenaille. Malgré le courage des capitaines, ce fut le désastre ! Sous le commandement

<sup>1</sup> Ce qui n'empêche pas La Trémoille de prendre des précautions et de chercher des subsides pour fortifier la Bourgogne (DECRUE, 33).

<sup>2</sup> Le 6 février, René écrivait à sa demi-sœur Philiberte, la duchesse de Nemours, qu'il espérait arriver dimanche (9 fév.) à Bellinzone ; les troupes de Berne sont en route et il espère que celles de Fribourg, du Valais et de Gruyère en auront fait autant. Le 10, il recueillait à Bellinzone les hommes que Montmorency (toujours appelé La Rochebot, du nom de sa seigneurie) lui envoie sans interruption. Cf. PANISSE-PASSIS, 34 ; TILLIER III, 158 ; DECRUE, 22.

<sup>3</sup> Au confluent du Tessin et du Pô, grâce à un renfort de Bayart et de l'ingénieur Pedro Navarro (DECRUE, 22).

<sup>4</sup> Sur les mouvements stratégiques et le siège de Novarre, conduit par Montmorency, voir TILLIER, 158 ; DECRUE, 23-25.

<sup>5</sup> BEERLI, 165. – Faut-il rappeler qu'avant son élection, Adrien d'Utrecht, vice-roi d'Espagne et légat près Charles-Quint, insistait pour qu'il fasse la paix avec le Roi ? Cf. SEGRE, 17.

ment d'Anne de Montmorency, qui reçut plus de vingt blessures, les Suisses, en première ligne, sont hachés par l'artillerie. Arnold de Winkelried tombe dans un corps à corps avec Georges de Frundsberg ; Albert de Stein, Hans-Rudolf Nägeli, le père du futur conquérant, H.-R. de Mulinén, fils de Gaspard l'ami de Charles II, nombre de brillants compagnons gisent parmi un millier de cadavres<sup>1</sup>. La bataille mettait fin à la campagne et les Suisses décimés, que Lautrec ne pouvait payer, le quittèrent à Trezzo<sup>2</sup>. Le Milanais perdu, Gênes le fut par contre-coup dont Pescara et Colonna s'emparèrent le 30 mai.

La nouvelle franchit les Alpes avec une extraordinaire rapidité ; à Berne la défaite fut connue le 5 mai déjà et les compagnies fribourgeoises commandées par Jaques de Gruyère et Hans Ammann regagnèrent leurs foyers le 13<sup>3</sup>. Peut-être rapportaient-ils au pays le courrier du comte Jean II qui avait rallié l'état-major franco-suisse et pris part à la bataille en compagnie de son petit cousin François de Blonay. Trois jours après, le 30 avril à Trezzo, il en donnait les nouvelles au baron son père : Le jeune homme s'était « trouvé là où les gens de bien se doivent trouver »<sup>4</sup> !

<sup>1</sup> Sur les rapports contemporains, cf. DIERAUER III (1910), 35 n. 1 ; DECRUE, 25-27.

— A. von TILLIER (III, 158-162) signale encore parmi les patriciens tombés, Jacques de Büttikon, deux Diesbach, un Bonstetten et plus de cinquante membres des Conseils.

<sup>2</sup> L'on découvrit en effet que, à l'insu de son fils, la Reine-mère avait distrait les fonds ! (Cf. HACKETT, 298-300.) Tant d'incurie n'échappa pas à Napoléon qui, à Sainte-Hélène, disait : « François I<sup>er</sup> perdit le duché de Milan parce que, ayant ordonné au trésorier d'envoyer 400 000 écus à Lautrec, sa mère les empêcha de partir. François l'ignora et il apprit cela au retour de Lautrec qui n'avait pu payer les Suisses. Cela ne fût pas arrivé sous Louis XIV ! » (*Les cahiers du général Bertrand*, publiés par Paul Fleuriot de Langle, extrait du *Figaro littéraire*, 4 avril 1959, p. 11.)

<sup>3</sup> BRANDI, 197. — AEB, R. M. 193, p. 82 ; RUDELLA (AF 1920, 192). — Jacques, intitulé sgr de Montsalvens en 1508 déjà, était le frère légitimé de Jean II (HISELY, MDR XI, 241 ; XXIII, 197, 551, 553). Contrairement à E. DIENER (MGS I, 97) qui le croit décédé vers 1517, il est signalé par Hisely (MDR XI, 258) à la tête du contingent d'Italie. D'où l'on doit conclure qu'il s'était fixé à Fribourg après avoir vendu Montsalvens au comte qui en détenait la seigneurie dès 1517.

<sup>4</sup> HISELY, MDR, XI, 258-259. Lettre inédite des archives de Blonay. Cf. Max REYMOND, dans *Annales et généalogie de Blonay* (Genève 1950), hors com., 365, n. 481. — Le baron et le comte portaient même prénom et leurs mères, nées Menthon, étaient sœurs (NF, Alch., 264). Jean de Blonay qui, le 10 janvier 1521, prêtait 200 écus d'or au comte Jean (*Annales*, 164-165), avait épousé, en 1499, Perronnette de Montfalcon, sœur de l'évêque Sébastien, et entretenait d'étroites relations avec le chanoine François des Vernets. Leur fils François II épousera en 1525 une fille de Christophe de Diesbach (*ib.*, 172). — Les lettres de Montmorency au Roi en faveur du comte de Gruyère, signalées et datées erronément par DECRUE (*op. cit.*, 32), sont postérieures, comme on le verra.

Tous deux étaient saufs ; en revanche, le « bâtard de Gruyère »<sup>1</sup> avait la main blessée d'un coup de feu. Mais qu'était-ce disait-il, auprès des « quatorze ou quinze capitaines des Ligues et de plusieurs gros Français » restés sur le carreau ! Et le comte Jean d'ajouter : « Jamais le Roi ne viendra à bout du Milanais, s'il n'y vient lui-même ! » François I<sup>er</sup> s'en montrera convaincu.

Jean II n'avait rien à se reprocher ; son frère Jacques et Jean, son fils naturel, se trouvaient au combat. Il y trouvera récompense et François I<sup>er</sup> en attachera l'héritier à sa propre Maison<sup>2</sup>. D'ailleurs avant de sauter le pas – plus grand pour lui que pour de moindres feudataires – le comte avait eu dans son entourage un précédent. Bonne sa sœur, épouse de François de Gingins, sire du Châtelard, était décédée, mais le veuf trop âgé pour porter les armes, entretenait avec son beau-frère de cordiales relations ; ayant servi Louis XII et François I<sup>er</sup>, il se souciait peu de Charles II et prenait appui sur Fribourg et Soleure dont il était combourgeois. De sorte que, dès les débuts de la campagne, le 10 avril 1521, il obtenait pour son fils le brevet d'enfant d'honneur de la Maison du Roi. Ce François II – devenu sgr de Divonne – à la mort de son père – il avait alors vingt ans – acquit la bourgeoisie de Berne le 8 février 1522 et, avant d'assumer ses fonctions à la cour, prêtera serment entre les mains du grand-maître René, le 27 juillet au retour d'Italie<sup>3</sup>.

En résumé, la guerre avait suscité, deçà les Monts, l'enthousiasme francophile de plusieurs ; les uns pour y chercher fortune, les autres pour complaire à leurs voisins suisses. Tel René de Challant qui, malgré ses difficultés matrimoniales<sup>4</sup>, paraît avoir suivi les opérations avec les alliés

<sup>1</sup> Le titre, car c'en était un, se trouvait alors porté par Jean, fils de Jean II qui s'efforcera de le doter lui et sa famille, sans éviter d'autant leur misère future. Cf. *MDR XI*, 343, 544-548.

<sup>2</sup> Michel, fils de Marguerite de Vergy et dernier de la dynastie, naquit vers 1505 ou 1506 ; enfant d'honneur pendant quatre ans, il fut promu ensuite, pour une même durée, à l'office envoié de panetier du Roi (*MDR XI*, 348).

<sup>3</sup> L. DE CHARRIÈRE, *Op. cit.* (*MDR XXVIII*), 485-488. – Sans être en mésintelligence ouverte avec le duc, François I<sup>er</sup> de Gingins n'oubliait pas l'appui donné naguère aux Mangerot lors de la succession de La Sarra.

<sup>4</sup> Le 13 juin 1522, Richardson (sur lui, cf. GREYFIÉ, 245 n. 2) annonçait à Philiberte de Savoie : le pillage de Gênes par les Impériaux s'élève à 600 000 écus, selon « M. de Bagnol [Louis de Malingris, maître d'hôtel depuis le 28 avril 1519] qui vyent de Montferra devers m<sup>me</sup> la marquise à cause du mariage de mons<sup>r</sup> de Challant » (SEGRE, *Pol.*, 265 n. 3 ; L. VACCARONE, *Bianca Maria di Challant e il suo corredo* (*MSI XXXV* (1898), 321 et n. 2). Maria Bianca Gaspardone, fille du chevalier Giacomo, trésorier général du Montferrat, et veuve d'Hermès Visconti, avait eu de nombreux prétendants dont Gismondo Gonzaga que Challant évinça. Pour éviter une vendetta sur les terres de la marquise Anne d'Alençon

du Roi. Non seulement il avait pour Mentor un patricien bernois, Bernard de Diesbach, mais la puissante République ne l'eût pas accueilli, le 30 août 1522, dans sa bourgeoisie, s'il n'avait fait ses preuves<sup>1</sup>. A Pavie du reste, il sera aux côtés du Roi<sup>2</sup>. Pour Charles II, quel était le bilan ? Au risque de s'aliéner la noblesse vaudoise qu'il ne faut pas confondre avec la noblesse bressanne, fidèle à la tradition bourguignonne de Marguerite d'Autriche<sup>3</sup>, il lui avait bien fallu accepter un compromis et occuper entre les adversaires une position de repli. Qu'elle fût sans gloire était inévitable, mais qu'il s'y comportât sans dignité n'a guère d'excuse, même si l'honneur du temps s'accommodait d'étranges indulgences. Le 15 février 1522, n'avait-il pas dépêché au Roi l'écuyer François Noël, s<sup>gr</sup> de Bellegarde, pour l'assurer de son dévouement et surtout pour rappeler que sa pension se trouvait en souffrance<sup>4</sup> ? Faut-il s'étonner que la nouvelle s'en soit répandue et que l'ambassadeur de Venise ait annoncé en mars à la Seigneurie : « le duc de Savoie qui jusqu'ici avait été impérialiste, s'est fait français »<sup>5</sup> ? Le 3 mai encore, de Montmélian où il venait d'arriver, ne dépêchait-il pas à sa sœur d'Angoulême le s<sup>gr</sup> de Rossano, J.-J. de

qui protégeait Bianca, l'union fut tenue secrète et René attendit le ralentissement des hostilités pour célébrer son mariage ; indice nouveau de sa présence au front dans la campagne milanaise.

<sup>1</sup> TILLIER III, 165. – Au testament du 10 septembre 1523, Challant mentionne par deux fois son ancien précepteur (« Item nobili Bernardo eius magistro scole », « nobili de Dyesbach de Berna eius magistro », témoin auquel il lègue 100 éc. d'or (VACCARONE, 325-326). Ce Bernard fait défaut à GHELLINCK (*Généal. d. l. mais. de D.*).

<sup>2</sup> En juillet 1524, les chefs de l'armée dite espagnole l'accuseront ouvertement d'être « ennemy de l'empereur » (SEGRE, *Carlo II*, 136 n. 3). – Pour nous en tenir aux confrères de l'Ordre, constatons que Luxembourg-Martigues ne postulera jamais la combourgiosie des Suisses et qu'il lui en coûtera lors de la conquête du Pays de Vaud. En revanche François I<sup>er</sup> plaidera sa cause et Charles de Luxembourg, son fils, qui combattait pour le Roi, épousera la fille de Lautrec (DESSEMONTET, *RSH* 1954, 105 ss., 118 ; DE LA CHENAYE VIII, 175).

<sup>3</sup> L'on est assuré que La Palu, comme son beau-frère Gorrevod, fut fidèle à Charles-Quint dont il gagnera l'amitié. Quant à Myolans, comte de Montmayeur, il guerroyait en Italie où il périt, de sorte que sa sœur héritant de lui, dut en 1523 prier Charles II de préserver ses terres menacées par les Français (FORAS IV, 38-41) ; c'est dire qu'il avait combattu dans les rangs impériaux.

<sup>4</sup> Le 6 août encore, où Montmorency recevait le bâton de maréchal (DECRUE, 28), un agent français rappelait, de Genève, à Bonnivet qu'il ne fallait pas oublier le règlement de la pension ducale. – En 1529, Bellegarde sera promu maître d'hôtel de son Altesse (FREYMOND, 65-66).

<sup>5</sup> Le Roi, écrivait-il le 29 mars 1522, aurait l'intention de se rendre à Lyon pour y rencontrer le duc son parent, « quel fin hora era stato imperial si a fato francese, dal qual averà 400 lanze et 5000 fanti » (SANUTO XXXIII, 102 ; FREYMOND 67), information militaire qui paraît plus honorifique que réelle.

Bernezzo, pour remercier François de lui avoir délégué l'amiral Bonnivet, en se félicitant de ce que « les fascheries du temps passé » fussent à jamais abolies<sup>1</sup> ?

Le 11 mai, il eut même la coquetterie de recommander aux syndics genevois les trésoriers du Roi qui se dirigeaient sur Genève « avec quelque somme d'argent », certainement destinée à solder les troupes d'Helvétie. Entendant que, « par là où ilz passeront, ilz soyent en toute seheureté, à ceste cause retirez-vous devers mons<sup>gr</sup> de Genève, et suvant le commandement que sur ce il vous fera, regardez de leur faire tout le plaisir, faveur et aide que vous sera possible » ! L'intention était excellente, le ton l'était beaucoup moins, ainsi qu'en jugèrent les destinataires avec quelque raison. Ils remirent assez sèchement les choses au point : « dans la cité les trésoriers seront en pleine sûreté, mais sur les terres de l'Illust<sup>me</sup> s<sup>gr</sup> duc, il n'appartient pas à la ville d'accroître leur sécurité »<sup>2</sup>. Les marchandages dont la juridiction temporelle d'une part, les foires de l'autre, étaient les gages, battaient leur plein ; à l'effroi d'antan succédait l'impatience.

L'on s'en cachait d'autant moins que Charles se voyait contraint de passer à nouveau la montagne ; la retraite de l'armée vaincue lui donnait du souci. Le 25 mai, il faisait étape à Ugines, non loin d'Annecy et à mi-chemin de Chambéry. Au hasard des rencontres, on l'y surprend, le 25 mai, siégeant avec MM. de Belley et de Lausanne, en train d'examiner la supplique de la ville de Bourg qui désire le renouvellement de ses franchises ; le lendemain, il ne s'agit que d'un affranchissement et de la maladrerie d'Ugines laquelle a besoin de quelque subside<sup>3</sup>. Mais le but était Vigone, si favorable à la surveillance générale, où Béatrice alors en espérance était à l'abri des contre-coups. Le 30 du mois déjà le duc, accompagné de ses proches (bien entendu M<sup>gr</sup> Claude se trouvait du voyage), put d'urgence ordonner à Louis de Castellamonte et à Jaques de

<sup>1</sup> FREYMOND, 66. – Le ton de ces instructions dénote que Charles ne savait rien encore de la catastrophe italienne. La démarche de Bonnivet était-elle relative à sa pension, à quelque nouvel envoi de troupes, ou encore au prochain passage des trésoriers qui se rendaient en Suisse ? On ne sait.

<sup>2</sup> RC IX, 170 et n. 1. – Ajoutons que la requête de Charles II, envoyée d'Annecy, s'accompagnait d'une lettre de l'évêque et que le procès-verbal enregistre la réaction du Conseil, mais non la réponse officielle.

<sup>3</sup> AST, Prot. Corte 138, 145 v<sup>o</sup> - 153. – Le 25, MM. de Belley et de Lausanne accompagnaient l'abbé d'Abondance (Jean-François de Valpergue), MM. de Ballayson et Chastillon-Musinens auxquels sont adjoints le président du Genevois et le lieutenant de Bresse. – Le 26 mai, M. de Lausanne s'est absenté, mais Bertholin de Montbel apparaît.

Scalenghe, ses capitaines, de mettre Vercel en état de défense contre Colonna qui donnait la chasse aux Français et n'hésitait pas d'envahir la province.

Quelques jours plus tard, tandis que Richardson, (le sieur de Chamburet) attendait ses instructions « pour porter toutes nouvelles au Roy », parvint de ce dernier

« une lectre quasi comme de fiance, de quoy mondict seigneur cuydast enrager, et non sans cause », mandait l'ambassadeur à M<sup>me</sup> de Nemours, le 13 juin. Sur le rapport erroné du sieur d'Aulbigny, la plainte concernait des violences faites aux « serviteurs du Roy » qu'une enquête immédiate révéla commises hors des frontières par les sujets de Sa Majesté ! – Je ne sais, continuait Richardson, si l'on veut « désespérer mond. Seig<sup>r</sup>, attendu la peyne et le travail qu'il en a prins et prant journellement ». Il venait en effet de pourvoir au ravitaillement des vaincus, arrivés de Lecco, de Trezzo, de Cremona, et même, voici deux jours, d'accueillir deux officiers dont le capitaine de l'artillerie royale, qu'il avait « fait guider et conduyre de la plus grosse affection du monde ».

L'alarade n'était qu'un mouvement d'humeur résultant des circonstances. Le 25 mai, Charles-Quint, s'embarquait à Calais et rendait visite au roi d'Angleterre ; François I<sup>r</sup> savait bien pourquoi<sup>1</sup>, et l'oncle Charles en recevait le contre-coup. Ayant d'exception transmis ses pouvoirs au chancelier de Laude, le duc avait regagné le Nord avec son grand-chancelier, afin de s'entretenir avec sa sœur bien-aimée Philiberte maintenant en séjour à Gex, capitale du marquisat dont il l'avait pourvue. Le 23 juin il était auprès d'elle, entourée de prévenances par MM. de Nantua et Balleyson. « Je n'estime pas moins le service qu'ils vous font que celuy qu'ils sçauroient me fère », lui écrira-t-il à son départ, en la félicitant « de sa bonne santé dont il est le plus heureux du monde ». Son désir était avant tout de s'en assurer et de s'ouvrir à cœur ouvert de ses soucis au nombre desquels Genève, soigneusement évitée, à l'aller comme au retour, se trouvait comprise. Evidemment la visite n'avait point passé inaperçue et le bruit courut au Pays de Vaud qu'elle préparait la prochaine arrivée de la duchesse ; à Yverdon, à Nyon, l'on s'informe<sup>2</sup>. Il n'en était pas question.

<sup>1</sup> SEGRE, *Polit.*, 266 et n. ; FREYMOND, 66 n. 5. – BRUCHET ET LACIEN, 237.

<sup>2</sup> GREYFIÉ, 398. – Le 29 juin 1522, le Conseil d'Yverdon rembourse les délégués envoyés à Moudon « pro sciendo aeventum i. d. nostre Sabaudie duchisse », et le 16 juillet, celui de Nyon délibérait « super dono gratuititer fiendo i. d. duchisse pro suo iocundo adventu quod eciam pro adiendo i. d. nostrum Sabaudie ducem » (*PS XIII*, 322).

Avec cette hâte laborieuse et cette résistance corporelle qui émerveille encore, Charles gagnait Turin d'où, le 2 juillet déjà, il lançait un mot à Philiberte. Pour lui non plus la guerre n'était pas terminée. Le 29 juin, en son absence, Gabriel de Laude avait dû convoquer le Conseil résidant parce que l'armée de Sa Majesté Césarée envahissait le Montferrat et demandait à grands cris la traversée qui l'eût conduite en Dauphiné<sup>1</sup>.

Quant aux Genevois, ils goûtent une paix parfaite et accueillent le comte de Montrevel, qui, venu au-devant du grand-maître de France, son ami, jette un coup d'œil discret sur la principauté de l'évêque son cadet, absent malgré lui et non dépourvu de soucis<sup>2</sup>. Pour l'heure, la cité n'est pas la dernière à se féliciter des revers infligés en Italie à ses voisins les Suisses dont les dangereux secours l'obéraient à plaisir. Si bien que, fait unique dans l'histoire, aux brandons de l'Assomption, la jeunesse brûle un mannequin vêtu en lansquenet et que le Conseil se voit amené à intervenir pour éteindre ce feu de joie, allumé au « mépris des Allemands » ! Déjà, le 18 août, puis en septembre<sup>3</sup>, l'on s'y prépare aux festivités en l'honneur non de la duchesse mais de Mgr l'Évêque et pour leur donner tout l'éclat nécessaire, on s'inspire des temps heureux où le duc Philibert et Mme Marguerite avaient, en voyage de noces, traversé la ville !

Le fait est que, n'ayant plus rien à redouter ni des Français ni des Ligues, Charles II perdait en Piémont tout contrepoids ; les Racconigi, les Masino, les Scalenghe – parmi les principaux – n'éprouvent envers la France aucune sympathie ; leurs affinités les attirent vers Milan où Sforza

<sup>1</sup> « Cancellarius et Consilium ducale Sabaudie nunc Thaurini residens. » – Vu les dangers menaçant toute la patrie, disait la convocation latine, « ob exercitum Cesaree Maiestatis nunc in Monferratensi patria degentem et in hanc ducalem profisci vociferantem », le chancelier de Savoie invitait les cités les plus exposées à d'immédiates conférences (*PS VI*, 439).

<sup>2</sup> Sans être français, Claude comte de Montrevel (connu naguère sous le nom de Bussy) servait d'intermédiaire entre trois pays. Sa présence à Genève est certifiée le 21 juillet, celle du Grand bâtard qui l'avait tiré naguère de captivité, s'y trouvait le 27 (où il recevait le serment de Gingins) et peut-être avant. Pareille concordance paraît bien avoir été concertée (Cf. *RC IX*, 195 n. 2, 201 n. 2 et *supra*). – A cette époque déjà les Genevois recherchaient la « Bulle d'Or » sur laquelle ils espéraient confirmer leurs prétentions à l'immédiateté impériale (*RC VIII*, 227 n. 1 ; *IX*, 213 n. 2).

<sup>3</sup> . . . « in despectu dominorum Theotonicorum Berne et Friburgi » ! (*RC IX*, 202, 16 août 1522.) – La dette de guerre n'étant pas acquittée, on en faisait grief à ceux qui l'avaient imposée plutôt qu'à Charles II qui l'avait causée. Le 9 février 1522, J.-L. Ramel, pourtant favorable aux Suisses, se plaignait d'avoir avancé à la ville 200 écus d'or, en amortissement, et de n'avoir reçu aucun justificatif (*ibid.*, 147). – *RC*, 203, 209.

règne de nouveau<sup>1</sup>. Pour la couronne et l'unité des Etats de Savoie, une politique neutraliste ou même cohérente est proprement impossible.

Toutefois, des deux souverains affrontés, Charles-Quint avait été nettement préterité par le duc, en dépit de sa femme et de son frère. L'insistance de Philippe à obtenir la permission de rejoindre l'empereur, tirait donc Charles II d'un mauvais pas. Arrivé dans les Flandres au mois de juin il y trouva l'ordre de s'embarquer immédiatement pour l'Angleterre. De Londres, le 8 juin, Laurent de Gorrevod envoyait au duc « la bonne nouvelle » : le roi d'Angleterre a déclaré la guerre à François I<sup>er</sup> par Clarence, son héraut d'armes.

« Et depuis la defiance » – elle avait eu lieu à la fin de mai – les Français sont venuz courir la terre de Guynes et jusques près de Calaix, de sorte que le feug est maintenant si allumer qui fauldroit beaucoup d'eau pour le pouvoir estaindre<sup>2</sup>... » J'ai été avisé que « mons<sup>r</sup> le Conte vostre frère est arryver en Flandre dont j'ay averti l'Empereur qui en a esté tresjoyeulx... et luy a escript que le vienne trouver en ce royaulme d'Angleterre pour avoir sa part de l'honneur et de la bonne chière que l'on lui fait ; et croys que pourra arriver à temps devant que l'empereu [sic] en parte ». Ordre est donné par le roi Henry à ses officiers de le conduire « oultre la mer », et de lui prêter tout secours.

Philippe que l'aventure alléchait n'avait pas musé en chemin. Peut-être eut-il pour compagnon M. de Châteaupont que Charles II avait envoyé au Sérénissime pour se disculper du passage des troupes françaises et qui, aidé du comte de Genève, prit part aux entretiens des monarques, sans vaincre pourtant la méfiance avérée d'Henry VIII<sup>3</sup>. Toujours est-il que, le 28 juin, Philippe était en mesure d'adresser d'Angleterre sa première lettre. Dès l'arrivée, disait-il à son frère, j'ai eu connaissance « d'aucungs rappors à vostre desadvantage », tout en recevant le meilleur accueil et il ajoutait : « M<sup>gr</sup>, il vous pleust moy comander, à mon departyr, que me deusse retourner », mais vu la situation, ce serait déplorable : « D'où vostre bon plessir sera me pardonner sy je ne m'an vès. »

<sup>1</sup> Tommaso di Masino était en relation épistolaire avec Sforza, Colonna, Morone ; ses lettres furent saisies par Bonnivet qui, en août 1523, par nécessité, proclama qu'il ne voulait pas user de vengeance, non plus qu'envers Crescentino et Scallenghe (SEGRE, *Carlo II*, 130-131).

<sup>2</sup> Contrairement à l'opinion courante qui laisse à Henry VIII l'initiative des opérations. Cf. SEGRE, *Polit.*, 266 n. 6. – HACKETT, 301-302.

<sup>3</sup> SEGRE, *Polit.*, 266 n. 7. – Gorrevod annonçait aussi que l'empereur et le roi passeraien la Pentecôte à Windsor et que l'embarquement pour l'Espagne aurait lieu à Southampton, tôt après (SEGRE, *Carlo II*, 141 n. 2 et 3 ; MAJOLI, 37-38). – Sur Châteaupont, cf. SEGRE, *Docum.*, 11, 18 n. 4.

Par malheur les fonds vinrent à manquer ; le contraire eût été surprenant et Gorrevod lui faisait un peu peur. D'un port anglais imprononçable, il implorait de nouveau son frère, le 7 juillet, pour obtenir le viaticque nécessaire « jusque l'empereur aye moyen de moi fère quelque bien, ce en quoy il est en voulenté, comme il m'a dit plusieurs foys ». Décidé d'emblée à suivre le monarque en Espagne, Philippe, le même jour et par lettre séparée, priait la duchesse, de « faire son excuse envers mons<sup>gr</sup> » (le duc), car il « en pourrait marrier », c'est-à-dire être mari ; symptôme de l'influence que l'intelligente Béatrice prenait peu à peu sur son époux.

En juillet, les débarquements anglais commençaient ; le Boulonnais et la Picardie furent saccagés avant que la Bretagne n'eût son tour ; « le feug » était allumé. François I<sup>er</sup> n'en était plus à chercher chicane ; M. de Savoie rentrait en grâce. Le 11 août à Blois, le Roi députait le cardinal François Guillaume de Castelnau, archevêque d'Auch, à Sa Sainteté pour la prier de remettre Milan au duc jusqu'à la conclusion de la paix<sup>1</sup>. Ce n'était pas sérieux ; mais la marotte offerte à la vanité de l'oncle ne coûtait rien, et l'on allait encore avoir besoin de lui.

L'empereur trouvera beaucoup mieux ; il créera bientôt Philippe marquis de Saluces. C'était une belle issue à tant de tribulations. Conséquence lui aussi de la défaite, le cadeau pourtant ne valait guère plus que la marotte. S'il promettait des revenus substantiels, il jetait entre la France et la Savoie une pomme de discorde qui était de taille. Durant la guerre en effet la marquise Marguerite de Foix, tout acquise au parti français, avait gouverné en l'absence de son fils Marc-Antoine, attaché à l'état-major de leur cousin Lautrec qui, en janvier 1522, l'avait délégué à René de Savoie. Mais Saluces est aux portes du royaume et Colonna victorieux s'y engouffre, après la Bicoque, à la poursuite de l'armée en déroute.<sup>2</sup> Or, tandis qu'Anne d'Alençon sauve le Montferrat grâce à ses appuis impériaux, Marguerite et son fils subissent la loi du vainqueur et lui jurent fidélité le 24 août. Cependant Marc-Antoine, aidé de l'amiral Bonnivet, parvient à repousser l'envahisseur dont les effectifs ne peuvent suffire à l'étendue du front. De sorte que le marquisat offert au comte

<sup>1</sup> SEGRE, *Carlo II*, 141 n. 4. — FREYMOND, 67, d'après B. N. Dupuy 486, f. 5. — De son côté Charles II fit saluer Adrien VI, avant son arrivée à Rome, par un ambassadeur extraordinaire (SEGRE, *Polit.*, 267 n. 3, d'après V. HÖFLER, *Papst Adr. VI* (Vienne 1880), 159). Bien entendu, Charles-Quint les avait devancés en déléguant au pontife, dès son avènement, le s<sup>r</sup> de la Chaux (BRANDI, 164).

<sup>2</sup> Cf. A. TALLONE, *Gli ultimi marchesi di Saluzzo dal 1504 al 1548* (Bibl. d. St<sup>a</sup> stor. subalp., 1901), 282, 287-288 ; MAJOLO, 39.

Philippe présuppose une nouvelle conquête, au détriment d'un loyal allié du Roi. Une lettre peu connue, adressée de Valladolid le 28 octobre 1522 à Charles II par Gorrevod, est entièrement consacrée au problème.

« Desirant le bien et accroissement d'honneur de vostre estat et celluy de mons<sup>r</sup> le conte vostre frère » disait le grand-maître<sup>1</sup>, « j'ay soliciter envers l'empereur, tellement que sa Mayesté est delibérer de lui donner le marquisat de Saluces », avec « ordre de le fère prandre par son armée d'Ytalie et, après, le fera mectre entre les mains de mond. s<sup>r</sup> le conte ». C'était tout simple, à condition que l'on acceptât le cadeau ; et Philippe, clairvoyant, demeurait perplexe. Il répondit « qui n'y hoseroit ny vouldroit entendre sans vous en premièrement avertir et en savoir vostre bon plesir », écrivait Gorrevod, qui félicitait le duc de la « reverance » que lui portait son frère, tout en ajoutant : « Mons<sup>r</sup>, vous pourrez panser si cecy mectroit point vostre estat en quelque inconveniant, et en manderez vostre bon vouloir. Car si vous estes d'advis qui se doige executer, l'on le fera, sy non l'on rompra l'affère... »

La phrase n'était sibylline pour personne. Dans une nouvelle conversation, Charles-Quint admit sans peine les risques de sa proposition, et le ministre de terminer par ces mots :

« Monseigneur, depuis ma lectre escripte, j'ey faict sentyr plus avant led. affère, vous assurant que l'empereur est en tresbon vollonté ; pourquoi [il] me semble avoier compris toutes choses. » D'où ce conseil : écouter « de tous costé ce que s'en dira, mesmement devers Meseurs lé Ligues. Et après vous plaise m'avertir ».

La décision n'était donc pas urgente. Le comte se trouvait en Espagne ; on pouvait attendre. Et ce sera seulement le 5 juillet 1523, à Valladolid, que Philippe, après mûre réflexion, acceptera l'investiture du marquisat.

Tout compte fait, le présent valait mieux que le passé, pour M. de Savoie qui se reprenait à l'espérance. Le vieux précepteur de Charles-Quint, Adrien VI, élu le 9 janvier, s'embarquait à Tarragone le 7 août, et fera son entrée à Rome le 29. Il ne pensait qu'aux Turcs et ne désirait rien tant que la paix en Occident<sup>2</sup>. Tel était aussi le vœu que Charles II formait pour son compte. M. de Belley pouvait s'offrir quelques loisirs. Ce nous sera l'occasion d'en prendre de compagnie.

<sup>1</sup> Comte de Pont-de-Vaux, maréchal de Bourgogne à la mort de Vergy, il fut créé grand-maître du palais le 31 mars 1522 (CHAGNY, *Corresp.*, CXIX n. 2). La lettre dont nous donnons les extraits rectifiés a été publiée par A. Segre (*Polit.*, 267 n. 2).

<sup>2</sup> MAJOLO, 39. – BRANDI, 40, 197.

## V. UNE HALTE MÉRITÉE : LE MÉCÈNE ET SA FAMILLE

« Estant environné en tant de biens et bénéfices, l'évêque de Belley devint grand maître, tenant grand train, suvant la cour des princes, estant excessif en banquets, maximement aux danses », raconte cette mauvaise langue de Pierrefleur qui regrettait sans doute de ne pouvoir en faire autant.

D'enquêter sur l'emploi généreux de si gros revenus, le chroniqueur ne s'est point soucié. On le regrette d'autant plus que l'injustice, toute flagrante qu'elle soit, est aujourd'hui difficilement réparable. Dès son accession au siège de Belley, Claude d'Estavayer s'était trouvé en présence d'un clergé enclin aux empiètements, et surtout d'un chapitre prêt à tenir tête au jeune titulaire qui d'emblée les mit à la raison, en portant le différend devers Charles II. Par un acte dressé le 7 décembre 1508 au château de Chambéry, dans la chambre à coucher du prince et en sa présence<sup>1</sup>, les pouvoirs respectifs de l'évêque et du prieur capitulaire étaient dûment spécifiés, ainsi qu'en fait foi la conclusion :

« Tout d'abord que la paix soit !

Etant donné que le révérend évêque actuel et ses successeurs peuvent, quand il leur paraît expédition, visiter et faire visiter sans procuration spéciale le chœur, le chapitre et le cloître de l'église de Belley, à l'exception des trois chapelles de la Sainte-Croix, de Saint-Antoine et de Sainte-Catherine qui sont du domaine de MM. les chanoines, le dit évêque est donc autorisé à prononcer les monitions simples ; que si pourtant il n'était pas obéi dans le terme fixé, il procéderait selon les Institutes canoniques. Quant au domaine de MM. les chanoines, la responsabilité en incombe au sgr prieur qui a sur eux omnimode juridiction. »

Tant de précautions démontrent que la réfection de la cathédrale allait commencer, qu'il fallait y regarder à deux fois, et que le duc encourageait l'entreprise. Les maîtres d'œuvre ébauchèrent leurs plans sans tarder. En 1520 les travaux sont assez poussés que l'on puisse consacrer le maître-autel et les trois autels capitulaires de St-Antoine, de la S<sup>te</sup> Croix et de St-Martin. Seulement Mgr Claude ne peut officier lui-même ; il

<sup>2</sup> « . . . in castro Chamberiaci et in camera cubiculari [sic] prefati Illu<sup>mi</sup> Domini nostri in conspectuum suum », assisté par le président de Savoie (Derée), le collatéral du Conseil résidant, François de Provanis, les collatéraux du Conseil de Chambéry (Claude de Chynion, Janus de Crans, Ant. Pannet) et d'autres (Janellot de Montdragon, Claude Lyobard, etc.). La minute du notaire ducal de Savinis, comporte plus de vingt pages. Cf. AET Prot. Corte 188, f. 118-131.

escorte le duc au premier voyage de Nice et M<sup>gr</sup> Antonio del Monte, évêque de Porto daigna présider la cérémonie <sup>1</sup>.

Par un bref du 29 mai 1515, Léon X se lamentait de l'incurie dans laquelle se trouvaient les abbayes, commandes et monastères de Savoie. Aux fins d'y remédier, il ordonnait aux évêques de Genève, Belley et Maurienne de faire réparer les bâtiments dégradés avec les revenus des religieux eux-mêmes. Le parchemin, sollicité au nom de son Altesse par les trois prélat, en mission, manifestait une louable volonté de redressement dont le résultat d'ailleurs nous échappe <sup>2</sup>.

En même temps que la cathédrale de Belley, Hautecombe, l'abbaye favorisée entre toutes, était en chantier. Claude y fait bâtir le porche de l'abbatiale et construire, dès l'entrée, la chapelle St-Bernard à trois croisées qu'il orne de ses armes. Pour y reposer un jour (mais les voies de la Providence ne seront pas les siennes) il édifie son cénotaphe dont le socle, aux arcatures fouillées, a été respecté quand, l'année 1831, s'éleva le tombeau du roi Charles-Félix de Sardaigne. De récentes découvertes, dues aux investigations du R<sup>d</sup> Père bénédictin Dom Deshusses, révèlent d'autres ouvrages <sup>3</sup>. En particulier la splendide « Lactation de St Bernard » qui n'est autre qu'un volet du triptyque ornant jadis le sanctuaire. Quoique la composition du panneau central demeure énigmatique, la pradelle en est maintenant restituée. Trois petits tableaux oblongs, figurant la Mise au tombeau, la Présentation au temple et la Décollation de saint Jean, la composent, retrouvant leur place sur une base d'appui pourvue de cette inscription : *Funde preces pro praesule auctori [sic] Glaudio de Staviaco 1518* (Priez pour le prélat fondateur Claude d'Estavayer). Or, au bas de la Lactation, se lisent ces mots : *Monstra te esse matrem* où le savant liturgiste d'Hautecombe n'eut pas de peine à retrouver la strophe de l'*Ave maris stella* <sup>4</sup> : *Monstra te esse matrem, sumat per te preces...* (Montrez que vous êtes mère et répandez des prières pour Claude d'Estavayer, etc.).

<sup>1</sup> Cet évêque dont le nom est ignoré de Barth. Hauréau (« Portuensi cuidam episcopo cuius nomen silet », *Gallia XV*, 632-633) ne saurait faire de doute. Devenu cardinal, Antonio fut désigné par Clément VII en 1531, pour secourir les catholiques suisses ; le pays lui était familier (C. WIRZ, *Akten über die diplomatischen Beziehungen der römischen Curie zu der Schweiz* (QSG XVI, 237).

<sup>2</sup> AET, Vescovato di Moriana, n° 1, parchemin.

<sup>3</sup> Cf. BLANCHARD, 472 ; G. PÉROUSE, *Hautecombe abbaye royale*, 74-75 ; Dom J. DESHUSSES, 147-157. *Tableaux piémontais à l'abbaye d'Hautecombe* (Boll. d. Soc. piemont. di archeol. (1952-1953), 147-157.

<sup>4</sup> Cf. Dom J. DESHUSSES, *Tableaux anciens de l'abbaye d'Hautecombe*, dans *Revue de Savoie*, 1957, n° 3, 176.

Vers la même époque et venant du même bienfaiteur, appartient une Annonciation exquise que le sujet rendait plus hiératique. S'il est un lieu en effet où devait être invoquée l'émouvante scène c'était bien à Hautecombe et par les soins de son abbé. Quant aux artistes qui reçurent les commandes, la critique paraît unanime pour les attribuer à Delfdente Ferrari, voire à Spanzotti son devancier, et à leurs collaborateurs de Chivasso.

Bref, en cette année 1518 où s'ébauchent des plans monumentaux, l'évêque redouble de prières et de dévotion sincère. Il confie à l'imprimeur Bernard Lescuyer, de Lyon, le bréviaire diocésain qu'il corrige et augmente. A son initiative, le chœur de la cathédrale St Jean s'achève<sup>1</sup>. Dans ses déplacements continuels, Hautecombe n'est pour le R<sup>me</sup> abbé qu'une retraite, Chambéry un pied-à-terre<sup>2</sup>, et Belley une résidence provisoire<sup>3</sup>. Mais, Mgr Claude la préfère sans aucun doute et y revient le plus souvent possible. Il y retrouvait les siens, en effet, puisque sa nièce Madeleine, dont il s'était si paternellement occupé, appartenait désormais à la famille de Longecombe, la plus notable du pays, et qui avait donné maints chanoines au chapitre cathédral. Le chef incontesté en était alors un vieil ami du chancelier, Pierre seigneur de Longecombe et de Perroset qui, disait à bon droit Guichenon<sup>4</sup>, « a bien sur-haussé l'honneur et la splendeur » de sa maison.

Doyen du corps diplomatique de Charles II, il avait débuté en 1480 au service de François de Savoie, archevêque d'Auch, en qualité de premier

<sup>1</sup> BAUDRIER, *Bibliogr. lyonnaise* II, 154 : « Explicit breviarium insecundum usum et consuetudinem insignis ecclesie Bellicensis nuper de novo emendatum », 31 août 1518. Les jours malheureux sont indiqués au calendrier. — ALLOING, *Le dioc. de Belley*, 152.

<sup>2</sup> L'abbaye d'Hautecombe y possédait la « maison de St<sup>e</sup> Barbe » qui au XVII<sup>e</sup> siècle était affermée ; un vidimus, accordé à Claude d'Estavayer en 1516, concédait aux moines le droit d'acquérir une maison à Chambéry (aimable communication de Dom J. Deshusses). Cf. BLANCHARD, 364, 534, 558, 662, 667.

<sup>3</sup> Outre les domiciles que lui valaient son patrimoine et ses prébendes, le prélat avait à Fribourg une maison « in carreria castri a parte Glane » qui passa, en 1543, à Jean d'Estavayer, son héritier universel. Les propriétaires antérieurs auraient été le chevalier Pierre de Billens, Pierre et Girard Othonens, Antoine comte de Gruyère (1404), puis Aymon d'Estavayer (1439). Cf. AEF, Gremaud Ms. 24, f. 292-293.

<sup>4</sup> Bresse, 3<sup>e</sup> part., 132 ; PS IX, 512 ; X, 416 ; XI, 161 ; RC VIII, 245 n. 3 ; EG 1928, 54 ; CLARETTA, 140-142 ; RC XI (table), XII, 6 n. 2 ; GAUTIER II, 284 ; ASHF II, 87. — Héritière des Beaufort-Salagine ou Peysieu de Salagine, la famille de Longecombe s'éteignit vers 1820. La généalogie établie par Guichenon, erronément reprise par DE LA CHENAYE (XII, 285-288) et continuée dans FORAS IV, 388) reste défective. Cf. Nf, *Alch.*, 245.

écuyer. Chargé de mission en Helvétie, il se fit remarquer ; le duc Philibert le nomma bailli d'Avigliana (1497), puis Charles II se l'attacha, comme écuyer d'abord (1505), comme gouverneur de Verceil et deçà la Doyre ensuite (1510), poste principal qu'il occupa nombre d'années. Le 25 juillet 1511, il est promu conseiller et chambellan en même temps que l'abbé de Saint-Claude<sup>1</sup>. Appelé par son souverain chaque fois que les affaires se font délicates, il contresigne, après Janus de Duyn, l'acte du 11 avril 1519 où le Conseil général de Genève renonce à la combourgéoisie de Fribourg. Le 18 août, il est à Baden, puis aux côtés de Claude d'Estavayer lors de l'arbitrage du 14 septembre relatif à l'exécution de Berthelier. Le 30 novembre 1520, il assiste à Thonon au contrat matrimonial de Charles II qui, de toute évidence, souhaiterait l'avoir en permanence à sa disposition. Mais en vain le relève-t-il du gouvernement de Verceil ; Palavicini déplaît aux administrés, et dès 1522 Longecombe regagne son ancien poste. Toutefois quand la diplomatie exigera auprès des Suisses un agent d'élite, c'est lui qui, de 1529 à sa mort en 1531, sera à la tête des ambassades dont M. de Belley dirige les négociations.

A la branche cadette, celle des seigneurs de Thuey (aujourd'hui Thoy), appartenait Jean, le mari de Madeleine, un veuf dont le château s'élevait à quatre kilomètres de la petite capitale<sup>2</sup>. Quand mourut Bernardine, sa mère, Madeleine eut à faire à forte partie ; lors du partage successoral, en 1518, le beau-père François Champion montrait beaucoup d'appétit, de sorte que l'oncle Claude ne fut pas de trop pour que justice fût rendue<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Rappelons qu'Estavayer fit partie du Conseil dès 1509 en tout cas (*PS IX*, 167).

<sup>2</sup> Madeleine, fille de Pierre de Pierre, de Gié (Giez), et de Bernardine d'Estavayer, était peut-être à la veille de son mariage quand, le 19 mai 1510, elle vendit sa part des biens de sa grand-mère Jeannette de Colombier (*MGS II*, 268 n° 90). Quant à Jean I de Longecombe, qui testera le 11 avril 1522, il avait épousé, en premières noces, Claudine de Grammont dont il eut Jean (II), époux de J<sup>ne</sup> L<sup>se</sup> de Boège (*DE LA CHENAYE XII*, 288). Ignorant le second mariage de Jean I, les généalogistes ont confondu les descendances que nous tentons de rétablir, sous toute réserve.

<sup>3</sup> Bernardine venant de mourir intestat, Champion, son second mari, arguait d'un contrat en communauté de biens, passé le 15 septembre 1505, pour accaparer tout l'héritage. Claude d'Estavayer objectait le testament d'Antoine, son propre père (23 juin 1501), qui précisait que ses biens devaient demeurer à sa descendance. Madeleine était donc en droit de revendiquer sa part. Un arbitrage lui donna raison ; Champion garda ce qu'il avait acquis en communauté et dut céder aux Longecombe leur part successorale ; il reçut en compensation une rente annuelle de 300 florins. Les arbitres en qui se fia M. de Belley étaient Pierre Falk avoyer de Fribourg et chevalier de l'Eperon d'or, Jacques de Vuippens, Benoît Champion s<sup>gr</sup> de Chesaux, Louis de Bonvillars s<sup>gr</sup> de Mézières, François de Billens s<sup>gr</sup> de Maconnens, Bernard Musy, Antoine Maillard, Jean Seygniod (Sei-

Le ménage entourait d'affection le prélat auquel il devait certainement l'union et donna son prénom au premier-né. Seigneur de Thoy à son tour, il suivra par vocation l'exemple du prélat ; en 1558, Messire Claude de Longecombe était doyen de Belley<sup>1</sup>. Un cadet de moindre qualité, François, sera d'autre part recueilli par l'évêque en son prieuré de Romainmôtier, comme lui-même l'avait été à Hautecombe. Il en deviendra le camérier pourvu de l'office rémunérateur de la « chamballerie »<sup>2</sup>.

Cependant, entre toutes les demeures, la maison paternelle de Romont exerçait sur M. de Belley, un attrait particulier. La raison d'Etat s'y ajoutant, il séjournera souvent, et surtout en ses dernières années, dans la ville limitrophe du canton de Fribourg. Quelques témoins survivent en dépit de nombreuses et parfois douloureuses restaurations dont fut victime la très pure collégiale de Notre-Dame. Le « tableau du grand autel » où se voyaient les armoiries de « Reverend évesque de Belley, de la Maison d'Estavayer » n'est plus qu'un souvenir, mais son écu, dans la pierre, surmonte encore « l'autel St Sulpice »<sup>3</sup>. Et comment ne pas songer à la générosité conjuguée du souverain et de son chancelier à propos des somptueuses verrières de l'Annonciation et de l'Assomption qui, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, ornèrent le chœur de la collégiale<sup>4</sup>. Remplacées par des

gneux), respectivement châtelain, banneret et conseiller de Romont (cf. GRANGIER, 324-325). – L'accord entre Claude et Champion fut passé le 29 octobre 1518 à Romont, et les actes ratifiés par les conjoints « in castro de Thuey » (AEF, parch. d'Estavayer).

<sup>1</sup> Claude, Pierre et Jean étaient d'ailleurs des prénoms familiaux. Cf. PS IX, 22, 23, 304, 366. – Le doyen Claude, demi-frère et non fils de Jean II (DE LA CHENAYE XII, 288), devint sgr de Thoy à son tour (1547).

<sup>2</sup> Le camérier ou « chammellier » François (sur cet office, cf. L. Junod dans PIERREFLEUR, 158 et n. 2) est en fonction de 1525 à 1536. Vu la misère du couvent en 1537, il vendit des ornements sacerdotaux, selon l'inventaire bernois de 1542 (GRANGIER, 321 ; F. DE CHARRIÈRE, MDR III, 317 ; HR, 97, 116 n. 1 ; R. CENT-LIVRES, *Fragments du journal des commissaires bernois*, RHV 1925, 269). – Ce frère de Claude que nous tenons pour le second fils de Madeleine de Pierre serait rentré dans le monde. Nous croyons l'identifier au sgr de Thoy, signalé en 1551, qui, marié, perpétue la lignée. – Robert, chanoine de Belley, nous paraît être un troisième neveu de l'évêque.

<sup>3</sup> « En des chasubles aussy » note le « Recueil des titres du clergé » que l'abbé Gremaud (AEF, N<sup>o</sup> 24, 505) attribuait au début du XVII<sup>e</sup> siècle. – Les comptes du clergé signalent de nombreux cadeaux (vacherins, fromages) faits à M. de Belley, qui permettraient d'en fixer les passages et les libéralités (entre autres, un livre qui pourrait bien être le missel de son diocèse et dont nous reparlerons). Cf. DELILLION X, 397, 405.

<sup>4</sup> Le vitrail de l'Assomption, acquis par le Musée d'Art et d'Histoire de Fribourg, a été prêté à l'église de Romont et placé récemment dans la chapelle Notre-Dame du Portail au narthex de la collégiale de Romont. Cf. Louis PAGE, *Notre-Dame*

vitraux de mauvais goût, elles méritent une prompte restitution, La reprise très nouvelle des emblèmes de l'Ordre (lacs et devise) sur le ruban du trifolium jumeau de l'Annonciation, constitue une preuve irréfutable d'époque et d'origine<sup>1</sup>. Quant à l'artiste, nul besoin de le chercher au loin ; il n'est autre que Hans Fries qui, dès 1518, s'était fixé à Berne et dont l'activité se prolongea jusque vers 1521. Quant à la boiserie du clergé qui date de 1515, à la chaire de 1520 où l'Assomption de la Vierge est escortée des Pères de l'Eglise l'on peut être assuré que la générosité de Claude fut derechef à contribution<sup>2</sup>. Preuve en soit l'empressement qu'il mit aux derniers jours d'été de 1522, pour faire à M<sup>gr</sup> de Lausanne les honneurs de son église paroissiale<sup>3</sup>.

Or ce fut en cette circonstance précisément que le Conseil staviacois invita les deux prélat à visiter St Laurent d'Estavayer alors en pleine réfection. La démarche était à l'évidence inspirée par Claude qui espérait l'appui de son riche confrère. Chargé de leur présenter l'invitation officielle, Noble Guillaume Musard, s<sup>gr</sup> de Vuissens, vint les chercher à Romont et conduisit l'escorte à bon port, le samedi 20 septembre<sup>4</sup>. Les prélat furent salués par l'artillerie et accueillis par les autorités qui leur offrirent quatre « semaises » de vin d'honneur, les retinrent à dîner puis à souper chez M. de Vucherens, s<sup>gr</sup> de S<sup>t</sup> Martin du Chêne, et y passèrent la

*du Portail* (Notice), p. 4 ; du même, *Romont et son pays de Glâne* (Trésors de mon pays, éd. du Griffon, 1955, 15).

<sup>1</sup> L'hypothèse du XV<sup>e</sup> siècle alléguée jusqu'ici (*FA 1911*, XIV et XV) ne saurait donc être maintenue ; ce que la situation de la Maison de Savoie à cette époque prouverait de surcroît. « Ce n'est pas seulement l'Annonciation, mais l'Annonciade ou un vitrail de l'Annonciade » écrivait le R. P. Berthier, en 1901.

<sup>2</sup> Voir en particulier l'assomption de Marie-Madeleine (*FA 1909*, XXIV), sur Fries, dessin identifié par le critique d'art Paul Grasz. – Cf. C. BRUN, *Schweiz. Künstler. Lex.* (= *SKL*) I, 500, art. J. Zemp.

<sup>3</sup> *FA 1891*, XVIII (boiserie) ; 1897, IV (chaire). – DELLION X, 384.

<sup>4</sup> Grâce à l'obligation de M. Hubert de Vevey, nous avons pu consulter le registre d'Estavayer (« Computus hon. viri Johannis Truffin, burgensis Staviaci, sindici et commendatoris ville et communitatis eiusdem loci Staviaci » (AEE, CG 51, an. 1522), qui est daté en toute précision au folio 2 (r<sup>o</sup>) : « a die circumcisionis Domini mille quingen vicesimo secundi [sic] ... usque ad diem dicte feste... » 1523. – La Circoncision se célébrant le 1<sup>er</sup> janvier, le compte se conforme au calendrier alors généralisé, dans les chancelleries de France et de Savoie du moins ; ce que confirme la date de la réception des prélat (f<sup>o</sup> 41 r<sup>o</sup>) : « die sabati ante festum sancti Mathei ». En 1522, la S<sup>t</sup> Mathieu (21 septembre) tombait sur un dimanche, de sorte que le jour « avant la fête » correspondait précisément au samedi. Les calculs communiqués à Max de DIESBACH (*FA 1893*, pl. XIX, Stalles de l'égl. S<sup>t</sup> Lt), récemment suivi (L. WAEBER, *Eglises du cant. de Frib.* (1957), 182) sont donc erronés, vérification qui justifie GRANGIER (313) et DELLION (V, 140).

nuit. Le lendemain matin, au son du canon, ils reprenaient la route, non sans laisser à la ville de généreux souvenirs<sup>1</sup>. Claude d'Estavayer paya d'exemple, donna sur-le-champ dix écus d'or<sup>2</sup>, Sébastien de Montfalcon ne fut pas en reste, de sorte que leurs armes, sculptées côte à côte, ornent encore les stalles de la collégiale<sup>3</sup>.

Elles sont l'œuvre de « maître Mattelin Vuarser », un Genevois qui avait travaillé dans sa jeunesse à celles de Moudon<sup>4</sup>, inaugurées l'an 1502 par le

<sup>1</sup> Le syndic Truffin les a naturellement enregistrés dans sa comptabilité (f° 41 r° et v°) : « Item libravit nobili Vulliermo Musard qui fuit requisitus parte dominorum consulum debere ire ad Rotomdummontem versus Dominum de Belley : XII sols. – Item libr: die sab<sup>ti</sup> ante festum sancti Mathei, pro quatuor semessis vini datis Reverendis D<sup>no</sup> D<sup>no</sup> Lausan. et D<sup>no</sup> de Belley qui, cum beginna gratia, venerunt ad villam : XIII s. x den. – Item ead. die, in cena, totidem : XIII s. X d. Item diu eam sequentam in domo D<sup>ni</sup> de Vuicheriens : XIII s. X d. – Item pro sexdecim facibus datis dictis D<sup>n</sup>is Episcopis, ponderantibus decem octo libris cum quarto vend. libram VII s. valen. VII l., visis VII s. IX d. – Item sab<sup>ti</sup> predicta, pro Petro Carra, Hu<sup>to</sup> Glanna, Jacobo Ansermo, Roleto Reys, Petro Violarre, Petro Ducata, qui traxerunt illa die lastillierry in turri, pro eorum prandio : XII s. – Item libr. pro septem libris pulverum, implicit. trahendo dictam artillieri tam intrando quam exeundo villam, vendita libr. VII s., videlicet XLIX s. – Item tam in prandio quam in cena pro hon. viris castellanis de cavaliscate [chevauchée] Jo. Glana, P. Ditis, Jo. Dedelley, Jo. Jacollet, Jaqueto Chagney, P. Florard qui emerunt dictas faces et locuti fuerunt quibus supra D<sup>n</sup>is Rev<sup>is</sup> D<sup>n</sup>is Episcopis pro nostris D<sup>n</sup>is ; iterum par maior ipsorum fuerunt ad obviam quibus supra d<sup>n</sup>is epis. : XXV s. – Item pro jam nominatis qui traxerunt lartillierry in discessu quorum supra, pro eorum expensis : XV s. »

<sup>2</sup> Dans les reçus non datés du même compte, on trouve en effet (f. 11 v°) : « Item recepit a Rev. Claudio de Staviaco, episcopo bellicen., per manus hon. Petri Demolendino et Jaq<sup>t</sup> Chagney, qui dedit pro reparacione formarum : X scutos auri. »

<sup>3</sup> Etudiées par Max de DIESBACH (*ASHF VI*, 332 ; *FA 1893, XIX*) et par P.-Leonhard GANZ (*Das Chorgestühl in der Schweiz*, photos Th. Seeger (*Frauenfeld 1946*), 99 et pl. 57-59), elles sont décrites en dernier lieu par Mgr L. WAEBER (*loc. cit.*). – L'effigie de St Claude, archevêque, orne, au dorsal, le trône du célébrant et s'accompagne des armes de Mgr de Belley. L'armoirie de Sébastien de Montfalcon sous l'image de St Sébastien et l'écu de la ville d'Estavayer sous la figure de St Laurent, décorent le siège de chaque acolyte.

<sup>4</sup> Cf. DIESBACH, *Les stalles de Moudon*, *RHV 1893*, 368-372 ; EUG. BACH, *L'église Saint-Étienne de Moudon*, *RHV 1930*, 18-19. – Cinq jours après les évêques, le 25 septembre 1522, MM. de Fribourg vinrent examiner à leur tour les stalles du clergé qui étaient achevées : « Item libravit de precepto d<sup>n</sup>orum magistro Matellin quia fuerunt ad videndi formas, pro vino suorum socinorum, videlicet quatuor potos vini. – Item cuidam magistro de Friborgo qui venerat de precepto D<sup>ni</sup> castellani de Canali [le châtelain de Chenaux] requisiti [sic] per d<sup>n</sup>os consules pro respiciendo dictas formas, pro suis expensis VII s. » (AEE, *Computus*, 47 v°). – A Noël, semble-t-il, Matellin recevait 100 fl. de Savoie, petit poids, « super tachio formarum » (48 v°), et l'an suivant (l'époque n'est pas déterminée), l'ouvrage commandé par M. de Belley était payé ; « Item libravit magistro Matellin decem

curé Jaques d'Estavayer dès son entrée en fonction <sup>1</sup>. Le sculpteur n'était donc pas un inconnu pour M<sup>gr</sup> Claude ; d'autant moins que Matelin qui, de son patronyme, se nommait Waser avait à Belley des parents adonnés aux arts, spécialement à la peinture <sup>2</sup>. Genève conserve encore de cet artiste plus d'un ouvrage ignoré <sup>3</sup>.

Nul doute enfin que l'évêque de Belley ne montrât à son confrère de Lausanne le retable des Dominicaines qui venait de prendre place sur l'autel des bonnes sœurs. En voie de restauration, il est désormais propriété de l'Etat et son sort définitivement assuré, souhaitons-le. Au centre du tryptique, le statuaire a représenté une Vierge à l'Enfant dans le rayonnement du Rosaire, sous la garde des saints Dominique et Thomas d'Aquin. Les volets ouverts montrent en ronde bosse les deux thèmes de l'Epiphanie ; sur le côté de l'Epître (à gauche par rapport au spectateur) l'adoration des mages ; du côté Evangile, celle des bergers. La partie picturale proprement dite (car bien entendu la sculpture est elle aussi coloriée), est réservée aux

scuta auri solis, habita ab hon. viris Petro de Mollendino et Jaqueto Chagney pro reverendo D<sup>no</sup> Claudio de Staviaco ep<sup>o</sup> bellisien. per eum data pro formis ; XXXV ff. X s. » (*ib.*, 51).

<sup>1</sup> La nomination de Jaques, frère de Philippe et fils du défenseur d'Estavayer, tué en 1475, se situe entre 1500 et 1501 où la commande fut passée (GILLIARD, *Moudon*, 502, 509). Il est évident qu'il en fut l'instigateur.

<sup>2</sup> La famille Waser, originaire peut-être de Zurich s'était fixée à Genève au XV<sup>e</sup> siècle (DHBS VII, 229). Le peintre « Thiébault Lalemand » collabore en 1445 avec Jean Pentecostes, peintre lui-même (SKL III, 407) ; « Theobaldus Wasel, pictor » acquiert la bourgeoisie en 1453, suivi en 1468 d'un frère cadet, « Michael Vauczer [ou Vanczer] theotonicus pictor » (LDB, 34, 63), qui fait souche. Un troisième parent, le menuisier-ébéniste Peter, exécute pour le duc et la duchesse (1469) des voitures que décore Michel qui, marié (il a deux fils) et propriétaire d'une maison à Genève (1494), élit domicile à Belley (L. BLONDEL, *Genava* XX (1946), 27-28 ; « Vasal, peintre de Belley » est chargé cependant d'édifier à Genève une fontaine de tôle ornée d'un lion, pour l'entrée de la duchesse Marguerite en 1501 (MDG XXXVI, 290, 301 ; BHG V, 68), tandis que prospère l'atelier de la famille. L'an suivant, en effet, « Peter Vuarser, maître des formes » et son fils « maître Mattelin Vuarser » construisaient les stalles de Moudon (cf. de DIESBACH, *RHV* 1893), 368-372) dont le même Mattelin s'inspirera vingt ans plus tard à Estavayer. – Le diminutif fort répandu de Matthieu devint nom de famille et prête à confusion ; preuve en soit le guet Mattelin, parfaitement distinct de « maître Matellin » ou « Matellini » auquel, dès 1508, le trésorier de Genève paye de nombreux ouvrages et qui siégeait au Cinquante de 1515 à 1519 (RC VII, 43, 117, 360, 390 ; VIII, 54, 72, 343).

<sup>3</sup> Preuve en soit l'identité du chien décorant les miséricordes de St Laurent et de la cathédrale de St Pierre (cf. P. GANZ, photos Seeger, pl. 57-59, 28-30). – Voir sur le sujet W. DEONNA, *Les Arts à Genève* (1942), 195, 212 et réf. ; M. Th. MIRA, *Les stalles d'or. gen.* (*Genava* 2<sup>e</sup> s. 1954, 2-57).

volets externes. Fermés, ils représentent, en figure principale, Notre Seigneur entouré de onze apôtres en gloire, tandis qu'au sommet, dans un ciel lointain dont le St Esprit soutient la nue, le Père éternel, globe en main, bénit le Fils qu'une croix lancée en flèche désigne à la méditation. Agenouillée aux pieds du Christ et toute menue, une religieuse âgée qu'identifie l'écusson de Blonay est en prière. Sur le volet de droite où la S<sup>gr</sup> Vierge et l'Enfant s'entourent d'un nimbe, le petit Jésus désigne la chapelle du couvent, plan de retrait sur lequel se détache un majestueux St Claude, archevêque de Besançon, qui présente Claude d'Estavayer au Christ et à la cour céleste. La date de 1521 est peinte au bas du volet gauche interne (Adoration des mages) ; et les initiales A. W. sont une énigme qui ne paraît pas insoluble<sup>1</sup>. Ce n'est du reste pas la seule que propose le retable. « Pourquoi l'évêque s'est-il adjoint sœur Maurice de Blonay pour enrichir de ce chef-d'œuvre le monastère où cette dernière s'était consacrée à Dieu ? » A cette question Fréd.-Th. Dubois a répondu qu'elle était une parente lointaine et il l'a prouvé sans conteste ; elle vivait encore en 1526, sous le poids des ans. Comme les dominicaines avaient eu de grands frais, le retable serait venu « couronner la restauration du couvent ». L'explication parfaitement plausible pourrait suffire si la vie privée de l'évêque n'appelait d'autres questions.

La pudibonderie jointe à la méconnaissance de l'époque n'ont cessé de fausser un problème capital ; l'on a confondu le mariage des prêtres et le concubinat. Or, en Europe occidentale du moins, le premier, toujours prohibé n'empêchait pas le second. D'où l'un des éléments du conflit réformé qui, par des moyens souvent démagogiques, assaillira l'Eglise. Ce n'est pas à dire que les familles ecclésiastiques obtinssent l'indulgence du public et que les parents selon la chair eussent la vie facile. Comme beaucoup d'autres, MM. de Lausanne et de Belley pouvaient ici mettre en commun leurs soucis. Claude eut deux enfants et ce qu'il en advint prouva qu'il fut bon père. Sa fille épousera même un Stavia-cois, de sorte que la supplication adressée en 1518 à la Vierge Mère, devant l'image de saint Bernard, prend une signification pathétique. L'époque correspond fort bien à la naissance de la fillette et celle de 1521 à celle du petit Claude, ainsi qu'en paraîtront bientôt les signes.

<sup>1</sup> Faute d'un Waser prénommé A., nous risquons l'hypothèse d'un compagnon de Nicolas Manuel, à Berne, Elyseus Walter (BEERLI, 41). Le prénom dénotant une influence notoirement réformée, il est permis de supposer qu'il recouvrait celui du baptême (Aloysius ?) d'assonance analogue.

Elever une famille dont la mère ne nous est pas connue, pourvoir à une éducation que le prélat ne pouvait assumer, était une angoisse digne de tout respect, quelle que fût la faute. Malgré son grand âge ou mieux à cause de cela, Sœur Maurice de Blonay, qui avait été mariée, restait la seule parente à laquelle le prélat osât se confier. Serait-elle venue à son secours ? Le couvent des Dominicaines recueillit maintes fois des enfants que des parents coupables mais point dénaturés confiaient à leurs soins. C'est ainsi que Jean, comte de Gruyère, chevalier de l'Annonciade, conduisit en 1529 dans cette pieuse retraite Bastianne, sa fille illégitime qui, en 1546, sera élue Mère prieure <sup>1</sup>. Que le grand chancelier ait indiqué la route à son ami est pour le moins plausible. Loin d'en perdre leur éclat, les œuvres d'art issues d'un tel tourment n'en sont que plus émouvantes. Une prière ardente s'élève, une foi empreinte de contrition s'exprime, un engagement sacré se confirme. Sœur Maurice pourvoira aux tâches ultimes qui lui sont dévolues. Ce ne sont pas les moins belles fleurs épanouies sous les pas du chancelier ; mais elles ne consolent guère du saccage que les iconoclastes allaient commettre à Romainmôtier et qu'il ne verra pas.

Au terme de cette excursion fugitive, une remarque s'impose qu'il est à peine besoin de consigner. Le prélat, tout fastueux qu'il soit, se fie entièrement aux artisans du terroir ou de passage que les effluves de la Renaissance italienne ont à peine frôlés. Au retable d'Estavayer du moins, l'art de l'Europe centrale apporte, deçà les Monts, un ultime reflet <sup>2</sup>. Mgr de Belley n'a d'autre exigence que de consigner dans le bois

<sup>1</sup> Cf. DUBOIS, dans *FA* 1911, VIII-IX. – Ad. DAUBIGNY, *Le monastère d'Estavayer* (1913), 98.

<sup>2</sup> L'on n'est pas près de résoudre les problèmes que pose la critique à son propos, le premier étant l'identification du ou des sculpteurs (le nom de Hans Geiler, de Fribourg, a été prononcé) et du peintre. Quant au type architectonique, il se conforme au thème de l'école dite, à tort ou à raison, du Haut-Rhin, brillamment représentée à Bâle (cf. Jos. GANTNER, *Hist. de l'art en Suisse (L'époque gothique)*, (Neuch. 1956), 337-363 : (« Retable à volets »)). Entre les nombreux exemples qu'il est possible d'avancer qu'il nous soit permis de choisir le moins connu d'entre eux : le retable de St Wenceslas provenant de Wittenberg (début du XVI<sup>e</sup> siècle) et dont en 1958 M. R. van de Broeck, antiquaire à Bruxelles, était propriétaire (*L'Oeil*, revue d'art, n<sup>o</sup> 40, avril 1958, p. 21). Réserve faite de la facture et du métier, le dispositif est immuable : triptyque rectangulaire, avec personnages en ronde bosse, fonds diaprés et dorés à la feuille surmontés de baldaquins à rinceaux dorés et ajourés. Sur le retable d'Estavayer, acquis en 1959 par l'Etat de Fribourg et la Fondation Gottfried Keller, la Renaissance apparaît aux arcatures des scènes de la Nativité et de l'Epiphanie. – Un type analogue, très endommagé mais conservé à la tour de Marsens (Vaud), présente sur la prédelle peinte le St Suaire, vénéré dans tout le pays de Savoie.

ou la pierre ce que dicte son cœur. En quoi il ne diffère ni de Charles II son prince, ni de son ami M. de Nantua qui lui succédera à Hautecombe, après avoir édifié un merveilleux prieuré<sup>1</sup>. La révolution sociale leur aliénera l'opinion populaire. Dans la vie du prélat désormais, les arts religieux le céderont à l'angoisse.

<sup>1</sup> D'après des comptes heureusement retrouvés, la construction de la chapelle Ste Anne de Nantua, joyau dédié naguère à Notre-Dame de Pitié, semble avoir commencé au début de 1521. Aimable communication de M. Dominique de la Forest-Divonne dont nous sommes heureux d'annoncer l'ouvrage en élaboration : *Jean de la Forest, prieur de Nantua. Une figure d'abbé commendataire en Savoie aux XVe et XVIe siècles.*